

**DELIBERATION**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE  
THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 09 MAI 2022**

**L'an deux mil vingt-deux, le lundi neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

**Date de convocation :** **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Mardi 02 mai 2022

**Affichage :**

Du jeudi 12 mai au  
mercredi 13 juillet  
2022

**Nombre de  
Conseillers en  
exercice :** 29

**Procurations de vote et mandataires :** Mme JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à Mme GROSEIL-MOREAU Arlette, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent à partir de 21H30

M.Eric SOUQUET est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 02 mai 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**43-2022 - Finances – Autorisation à signer le marché en LOA pour la balayeuse**

Rapporteur : Vincent POINTIER

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de la commande publique,  
**VU** l'avis de la commission Ressources et vie économique du 27 avril 2022,

La présente consultation porte sur la location d'une balayeuse aspiratrice compacte de 2 m<sup>3</sup> environ, sans chauffeur, avec option d'achat sur 60 mois. La valeur d'achat au 61<sup>ème</sup> mois étant de 10% de la valeur.

Les travaux effectués par la balayeuse concernent la voirie communale (fil d'eau et trottoirs), les voies piétonnes, les pistes et bandes cyclables et les cours d'école.

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle. L'avis d'appel public à la concurrence est paru sur le profil d'acheteur de la collectivité, le vendredi 25 février 2022. La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 25 mars 2022 à 12h.

Une entreprise a déposé un pli. Le pli a été ouvert et analysé par le service Commande publique et les services techniques. L'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse doit être retenue en tenant compte des critères énumérés ci-après :

- La valeur technique analysé en tenant compte du Mémoire technique (notice du fabricant, programme et moyens de la formation du personnel, assistance, délai optimisé, proposition maintenance) : 30% ; de l'ergonomie et la fonctionnalité de la machine : 20% ; de l'aspect environnemental : 10%.

- Le prix : 40%

Envoyé en préfecture le 13/05/2022

Reçu en préfecture le 13/05/2022

Affiché le

ID : 035-213503345-20220509-D432022-DE

L'entreprise ayant remis l'offre la plus avantageuse est l'entreprise Fayat.

Au regard de ce qui précède, **après en avoir délibéré, à l'unanimité (22/22 voix), les membres du conseil municipal décident :**

**D'ATTRIBUER** le marché public à l'entreprise Fayat pour un montant total de 149 132,80 € HT soit 178 959,36 € TTC,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché public et tout document s'y rapportant.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

